

COMMUNE DE CATENAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-six octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, GUENET Marie, ROBIN Patrick, HELLUIN Christine, CASTELAIN Mathieu, CATHELIN Delphine, GOSSE Sophie, FLEURY Jean-Claude, OLIVIER Alain, DOUBLET Alain, PHILIPPE Éric, CAUVILLE Philippe

Absents : QUINTARD Isabelle

Secrétaire de séance : Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Adoption du procès-verbal du conseil du 26 septembre 2023

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023. Aucune remarque n'ayant été émise sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

Point sur les travaux du Foyer

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux du foyer se poursuivent.

Le désamiantage est terminé. L'entreprise de terrassement va commencer la démolition de la cuisine et l'arrachage de la haie côté cuisine. Le maçon passe la semaine prochaine pour mettre ses points.

Avenants au marché public de la réhabilitation du Foyer

L'étude bois a été faite et a constaté qu'une modification doit être faite au niveau de la charpente.

Badie Maçonnerie – Lot 3 - nous a fourni un avenant pour la modification de la charpente et pour la réfection d'un mur en brique qui n'est pas solide.

L'avenant est de 3 430,00 € HT, soit 4 116,00 € TTC.

Le lot 3, après l'avenant n° 1, revient à 27 430,00 € HT, soit 32 916,00 € TTC à la place de 24 000,00 € HT, 28 800,00 € TTC.

MDT – Lot 2 - nous a fourni également un avenant pour la découpe de la dalle de béton des containers à verre et pour la pose d'un regard avec gaine. L'avenant est de 977,00 € HT, soit 1 172,40 € TTC.

Le lot 2, après l'avenant n° 1, revient à 68 382,30 € HT, soit 82 058,76 € TTC à la place de 67 405,30 € HT, 80 886,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les avenants n°1 pour les 2 et 3,
- Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

Décision modificative – Intégration diagnostic énergétique Foyer

La trésorerie nous informe que le diagnostic énergétique faite au Foyer a été mandaté au compte 203 en 2019. Il doit être intégré dans un nouveau compte suite aux travaux qui sont en cours au Foyer.

Une décision modificative est nécessaire pour réaliser cette opération d'ordre :

Investissement

Dépenses

231 (041) – Immobilisations corporelles en cours 1 620,00 €

Recettes

203 (041) – Frais d'études... 1 620,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Achat d'un chenil à un particulier

Mme CATHELIN Delphine, conseillère municipale, est sortie de la salle pour cette décision.

Au dernier conseil, il avait été évoqué l'achat d'un chenil quand des chiens errants sont dans la commune pour les mettre en sécurité en attendant de les emmener chez le vétérinaire ou au chenil de la communauté de communes.

M. le Maire indique au conseil que nous pouvons acheter un bien à un particulier avec une délibération du conseil municipal suivi d'un certificat administratif signé du Maire pour le mandatement.

Mme CATHELIN Delphine nous a indiqué qu'elle a un chenil à vendre faisant 3m de long sur 2m de large et 2 m de haut environ avec un toit. Le prix de vente est fixé à 500,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acheter le chenil de Mme CATHELIN au prix de 500,00 € au compte 60632 – Fournitures de petit équipement
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

RQPS Assainissement non collectif

Monsieur le Maire et Monsieur Éric PHILIPPE, 3ème adjoint, informent le conseil municipal que le SIAEPA a fourni son rapport d'activité 2022 sur le prix public de l'assainissement non collectif.

Après avoir entendu la lecture du rapport, le conseil municipal n'émet aucune observation.

RQPS Eau potable

Monsieur le Maire et Monsieur Éric PHILIPPE, 3ème adjoint, informent le conseil municipal que le SIAEPA a fourni son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après avoir entendu la lecture du rapport, le conseil municipal n'émet aucune observation.

RQPS Assainissement collectif

Monsieur le Maire et Monsieur Éric PHILIPPE, 3ème adjoint, informent le conseil municipal que le SIAEPA a fourni son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Après avoir entendu la lecture du rapport, le conseil municipal n'émet aucune observation.

Point sur les rdvs concernant de possibles éoliennes

M. Le Maire indique au conseil municipal que les adjoints et lui-même ont reçu les deux sociétés – Solveo et RP Global - qui prospectent sur la commune pour la pose de plusieurs éoliennes dans le secteur, soit vers Boissay/Buchy, soit entre le Bourg et le Clos Réjoui. Elles démarchent actuellement les propriétaires concernés.

Celles-ci demandent l'avis du conseil municipal pour savoir s'il est d'accord ou non d'avoir des éoliennes sur le territoire de Catenay pour qu'elles continuent ou pas leur prospection.

M. le Maire propose que le vote se fasse à bulletin secret.

Pour information, il faut qu'un tiers des membres présents le réclame.

Les membres du conseil municipal acceptent que le vote sur les projets d'éoliennes sur la commune se fasse à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de vote	14
Nombre de POUR	0
Nombre de CONTRE	13
Nombre de vote blanc	1

Après vote, le conseil municipal, à la majorité, est contre les projets d'éoliennes sur la commune.

Questions diverses

- Information donnée sur les zones urbanisables suite au PLUI qui peuvent être réduites sauf les 3 pôles d'attractivité du territoire (Montville, Quincampoix, Buchy)
- Terrain à l'impasse du Moulin : statut quo ; en attente du PLUI
- 11 novembre : rappel date et inscription repas
- Salle polyvalente – barres de la section gym : pas d'information supplémentaire ; placard non possible car réduction de la salle et plus la possibilité de mettre entièrement l'estrade
- Démission Éric PHILIPPE en cours
- Prochain conseil municipal le 16 novembre 2023

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance
Chantal DONCKELE

Le Maire,
Norbert CAJOT